

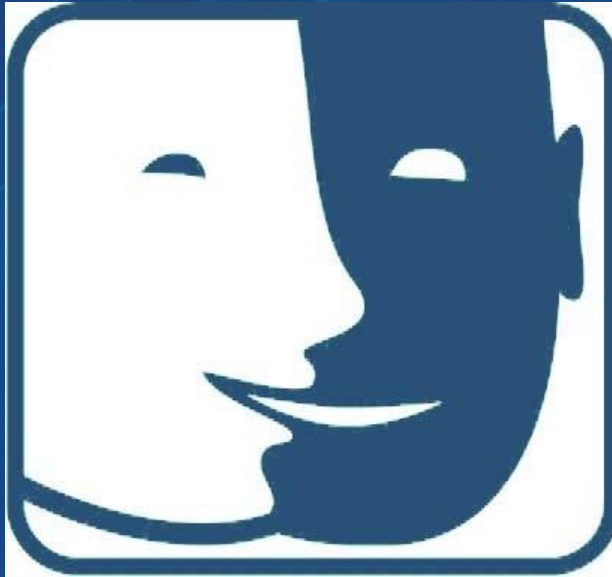
Sport et Handicaps



Sensibilisation
Bénévoles et professionnels
de clubs ordinaires

Programme matinée

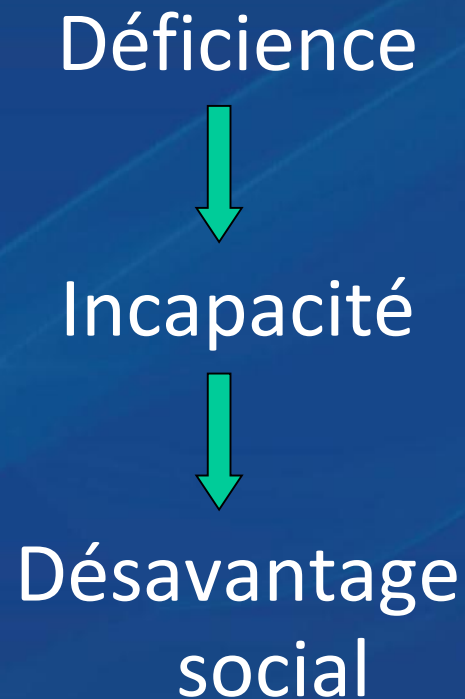
- Rappel sur la notion de « handicap »
- Définition handicap mental et/ou psychique
- L'accueil des sportifs en situation de handicap au sein des clubs « ordinaires » : quelques outils ?
- Les structures labellisées « Valides – Handicapés » pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique
- La création d'une section Sport Adapté : pourquoi faire ?
- Présentation FFSA et CDSA 33
- Temps d'échange



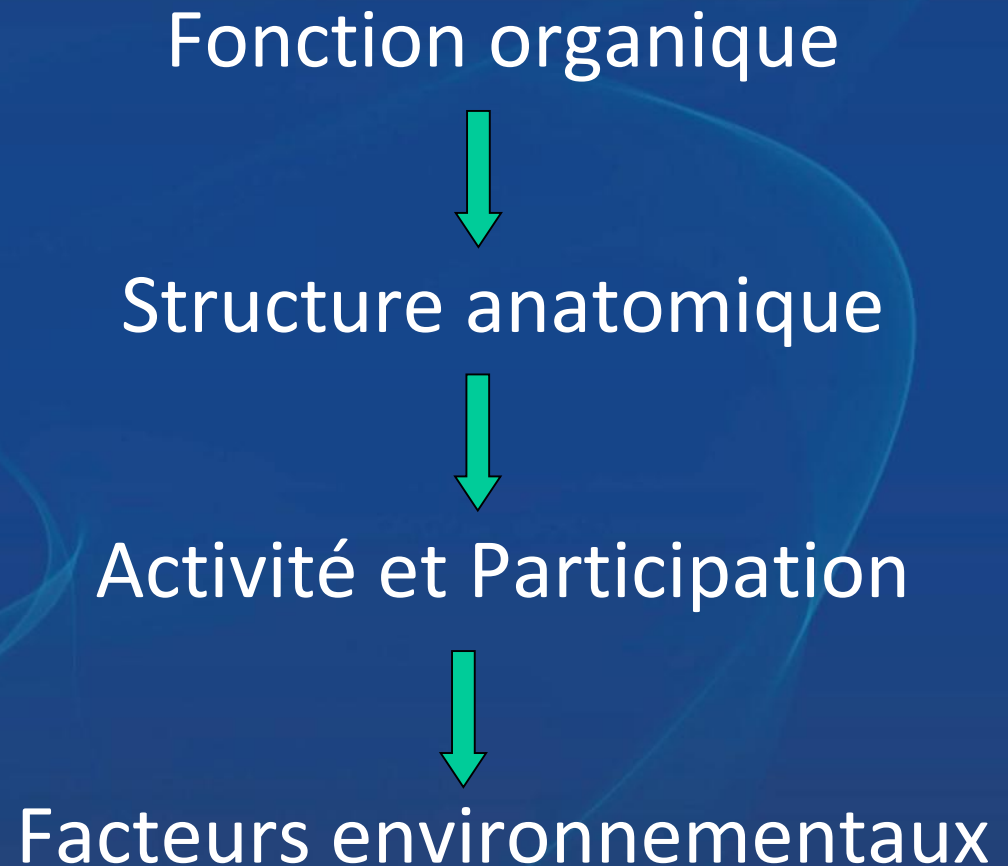
RAPPELS HANDICAP MENTAL ET/OU PSYCHIQUE

La notion de Handicap

Modèle de Wood
1980



Classification internationale du
Fonctionnement, du handicap
et de la santé (CIF-2001)



La loi n° 2005-102, du 11 février 2005

- « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »
- Nouvelle définition de la notion de handicap

Art.L.114 : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La loi n° 2005-102, du 11 février 2005

- Principaux apports :
 - Principe d'accessibilité
 - Un nouveau Droit à la compensation
 - La scolarisation
 - L'insertion professionnelle
 - L'inclusion sociale et citoyenne



Le Public



Il s'agit de personnes (enfants, adolescents, adultes, personnes vieillissantes) présentant :

- ❖ une déficience intellectuelle (handicap mental)
- ❖ des troubles psychiques (maladie mentale)

Déficiência intellectuelle



- La **déficiência intellectuelle** se définit par un **Quotient Intellectuel (QI)** inférieur à 70.
- **Limitations** significatives du fonctionnement intellectuel et certaines habiletés : la communication, l'attention à soi-même, les habitudes sociales, la prise de décision et le travail. **Retard des capacités cognitives.**
- Ces limitations doivent être constatées **avant 18 ans.**
 - Déficiencia légère : QI de 50/55 à 70
 - Déficiencia moyenne : QI de 35/40 à 50/55
 - Déficiencia grave : QI de 20/25 à 35/40
 - Déficiencia profonde : QI inférieur à 20/25





Troubles Psychiques

- Le **Handicap Psychique** concerne les troubles de la vie mentale. Conséquences sur la vie relationnelle, la communication, le comportement... Rapport au monde en dehors de la réalité. Personnes relevant du champ de la maladie mentale.
- Ensemble d'affections et troubles d'origines différentes entraînant des gênes dans la vie quotidienne d'un individu, des souffrances et des troubles comportementaux.
- Toutes les populations, sans distinction de sexe ou d'âge. Dans la majorité des cas, cela apparaît pendant l'adolescence et au début de l'âge adulte, entre 15 et 20 ans, parfois jusqu'à 30 ans, lors de l'entrée dans la vie active.



Troubles Psychiques

- Il en existe **deux groupes de pathologies psychiatriques** :
 - les ***psychoses*** : délires et hallucinations, perte de contact avec la réalité. Pas de conscience des troubles.
 - les ***névroses***: fréquents, limites normal/pathologique floues. Anxiété et angoisse, conscience des troubles. N'altère pas la réalité.

Particularités



- Méconnaissance de l'étiologie (causes) de la déficience intellectuelle
- La déficience intellectuelle peut être associée à des handicaps psychiques, physiques ou sensoriels. On parle de personnes **polyhandicapées**

66% de troubles associés

VIDEO témoignage



HANDICAP MENTAL ET APS QUELLES ADAPTIONS?

Adaptations spécifiques

La Déficience intellectuelle entraîne l'**overselectivity** : difficulté à sélectionner l'information pertinente.

Partir de leurs **capacités**, leurs **ressources** et leurs **besoins**.

Adaptations pédagogiques:

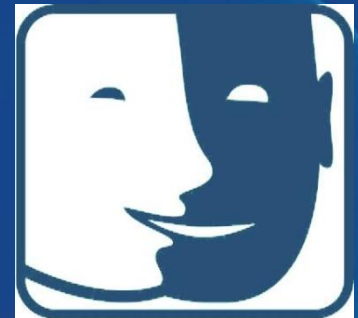
- Limitation des consignes verbales
- Respecter le rythme de chacun, ne pas chercher à aller trop vite
- Pratiquer dans un environnement sécurisé et sécurisant
- Aménagement espace / matériel spécifique
- Avoir des objectifs raisonnables
- Procéder du plus familier au moins familier
- Répétition des exercices
- Favoriser la cohérence d'une situation
- Prendre en compte choix et désirs du sujet
- Faire un retour verbal à la fin de la séance



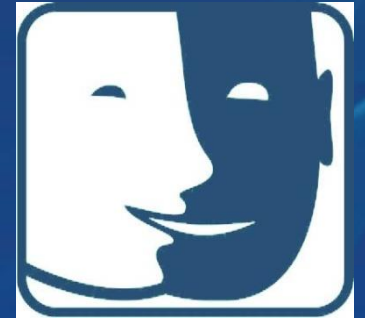
Adaptations spécifiques

Adaptations liées à la Communication :

- Parler face aux personnes, lentement et faire des pauses
- Utiliser des mots simples et être concret
- Maintenir l'attention
- Utiliser des images
- Faire des démonstrations
- Maintenir l'attention visuelle lors d'une communication verbale
- Instaurer un climat de confiance et de respect réciproque
- Incapacité à formuler la douleur / la soif ...



Adaptations spécifiques



Adaptations liées à l'accueil du sportif:

- Offrir un accueil chaleureux (mise en confiance)
- Prendre le temps de rentrer dans l'activité
- Connaitre le contexte de vie du sportif adapté et son accompagnement (famille, institution...)



L'ACCUEIL DES SPORTIFS AU SEIN DES CLUBS « ORDINAIRES »

Projet du club

- ***Intégration?***

Proposer des activités physiques et sportives (APS) adaptées à un public spécifique au sein d'un club.

⇒ Accès aux installations, à un encadrement qualifié, au matériel, créneau spécifique...

- ***Inclusion?***

Pratique complète avec les personnes « valides », licenciées au club.

⇒ Créneau déjà existant, entraînements en totale mixité.



Projet du club : inclusif

Avantages

- Socle théorique de la loi de 2005.
- « Faire avec » = dédramatise le handicap
- Interactions socio-affectives entre les individus
- Encadrement et créneaux de pratique identiques : facilités organisationnelles (relatives)
- Possibilité d'utiliser le tutorat entre les pratiquants

Limites

- Pratique régulière / Asymétrie cognitive et physique
- Jeux d'acteurs (risque de positionnement paternaliste VS surestimation de soi)
- Difficultés à mettre en place une pédagogie très différenciée (règles, espaces, durée, intensité, etc.)
- Décalage rythme d'apprentissage de l'activité.



Projet du club : intégratif

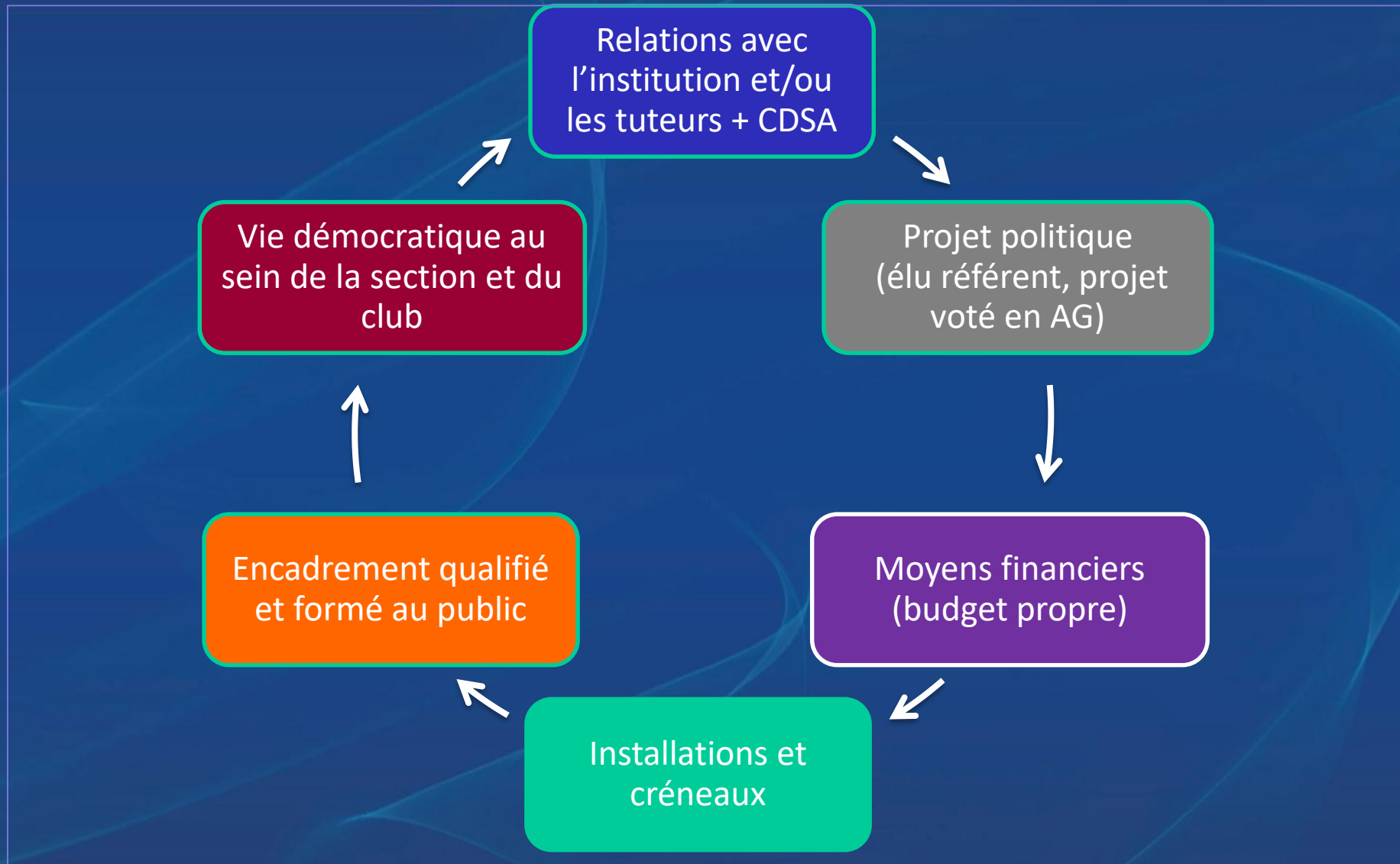
Avantages

- Reconnaissance de la spécificité des pratiquants mais participation à la vie du club (AG, temps conviviaux etc.)
- Encadrement dédié : prise en charge adaptée aux capacités et aux envies des pratiquants (avant tout!)
- Rapports non faussés entre les pratiquants du groupe

Limites

- Créneaux supplémentaires ou partage des installations
- Risque de stigmatisation de la section si elle n'est pas intégrée à la vie du club (temps conviviaux, instances, entraînements en commun périodiquement, etc.)
- Altérité pour les pratiquants nettement au-dessus des autres => envisager des passerelles, y compris temporaires, entre les sections

Conditions de réussite d'une intégration au sein d'un club valide





LES STRUCTURES LABELLISÉES ACCUEILLANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL / PSYCHIQUE

Le Label handicap mental et psychique

Le label « Valides-Handicapés » est une marque de qualité concernant l'accueil des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive, de compétition ou de loisir

Ce label identifie l'accessibilité des lieux de pratiques sportives (équipements adaptés, projet d'accueil de l'association), la qualité de l'encadrement (adapté et qualifié)

Comment obtenir le label ?

Le label pour qui ?

-Tous les clubs sportifs aquitains qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer une activité sportive au sein d'un club valide

Les critères de labellisation:

- Accueil des personnes, volonté de les intégrer dans le club (état d'esprit, ouverture, tolérance)
- Accessibilité des sites et des pratiques (équipements adaptés)-
- Encadrement adapté, qualifié et de qualité

Le label comment ça marche ?

- Demande de label sur le site du CDOS33
- Une visite « diagnostic » réalisée par une commission technique départementale, chargée d'apprécier l'accessibilité
- Visite de suivis au bout de deux ans afin de vérifier si le projet est viable



UNE SECTION SPORT ADAPTE DANS UN CLUB « ORDINAIRE »

RAPPEL

La FFSA est une fédération
délégataire de service public pour
développer les APS auprès d'un
public spécifique



Section Sport Adapté

Pourquoi créer une section Sport Adapté?

Accélère l'intégration des sportifs en situation de handicap mental et/ou psychique qui sont en lien avec les sportifs valides.

- **Droit d'accès au sport** des personnes handicapées (loi février 2005 Egalité des droits et des chances).
- **Motivation:** les rencontres sportives répondant aux différentes capacités des sportifs représentent un facteur de motivation => pratique régulière. Le plaisir est primordial.
- **Citoyenneté:** Participation à la vie de l'association sportive.
Droit à l'autodétermination



Section Sport Adapté

Pourquoi créer une section Sport Adapté?

- **Offre sportive** : 400 rencontres par an sur l'ensemble du territoire.
- **Aide financière**: une association affiliée à la FFSA peut bénéficier des aides diverses de ce ministère (ANS) et d'aides territoriales, pour mener à bien ses projets au sein de la FFSA.
- **Soutien technique du CDSA** : mise en réseau, accompagnement, mise à disposition de matériel, etc.
- **Administratif** : pas de nouveaux statuts à rédiger (juste une mention à ajouter aux statuts existants).
- **Matériel** : Bénéficie des infrastructures et des créneaux horaires du club.



Création Section Sport Adapté = Affiliation FFSA

- Le projet, pour toute création doit définir :
 - Le rôle : choix des activités.
 - Le fonctionnement : responsables et rôles de chacun.
- Affiliation à la Fédération Française de Sport Adapté : contacter le Comité Départemental Sport Adapté de votre territoire.
- Documents officiels à télécharger : site FFSA
<http://www.ffsa.asso.fr/>



Licence FFSA

- 3 licences Dirigeants gratuites si la personne est déjà Dirigeant au sein de la fédération homologue.
- Les sportifs licenciés à la FFSA peuvent participer aux programmes d'entraînement ou aux manifestations loisirs ou promotionnelles des clubs ordinaires sans prendre une 2^{ème} licence (sous réserve des dispositions de la convention avec la fédération homologue).
- Pour la pratique en compétition au sein d'une fédération ordinaire, la 2^{ème} licence reste obligatoire.
- Les sportifs adhérents pratiquants uniquement en club ordinaire doivent être licenciés FFSA pour participer aux compétitions Sport Adapté.

Formations spécifiques

- ❖ Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) , complémentaires des Brevets d'Etat spécifiques aux disciplines (réglementées FFSA).
 - ❖ Attestation d'Encadrement en Sport Adapté (non réglementé FFSA).
 - ❖ Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) Activités Physiques et Sportives Adaptées (APSA)
 - ❖ Initiateur/Animateur en Activités Motrices.
- ➔ Renseignements sur : <http://transformation.ffsa.asso.fr/>

Présentation de la Fédération Française du Sport Adapté

La FFSA a délégation du Ministère des Sport pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) des personnes :

→ personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

- ✓ Sport Adapté déposé à l'I.N.P.I
- ✓ Association Loi 1901
- ✓ Reconnue d'utilité publique

Vidéo présentation FFSA



« A chacun son défi ! »

Historique

1974

La Fédération est agréée par le Ministère chargé des Sports.

1983

FFSA devient membre du CNOSEF.

Un DTN est nommé à la tête de la fédération par le Ministère.

1996

Création avec la FFH du Comité Paralympique Sportif Français
1^{ère} participation aux Jeux Paralympiques d'Atlanta (USA).



2005

Premier titre de champion du monde pour un sportif licencié.



2009

Reconnaissance du caractère de haut niveau pour 5 disciplines (athlétisme, basket-ball, football, natation et tennis de table).



2012

Quatre athlètes ont participé aux Jeux Paralympiques de Londres.

2014

Création de nouvelles équipes de France Trisomie 21 (natation et tennis table).



MINISTÈRE
DES SPORTS



Mission première

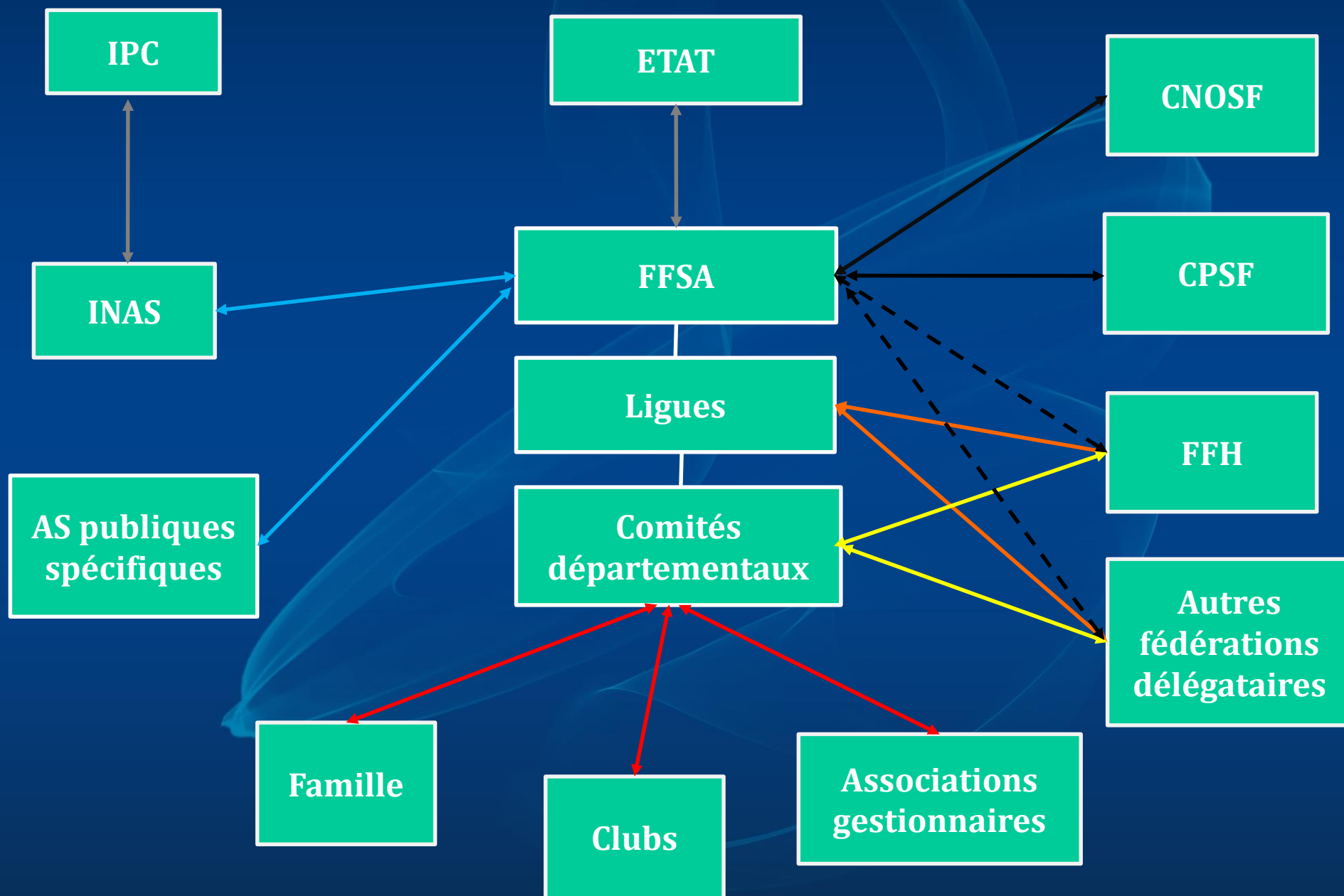
*Permettre à ses licenciés, et au-delà, à toutes les personnes en situation de handicap mental, et/ou psychique d'accéder à **une pratique sportive** authentique dans le respect de **leur dignité et de leur sécurité**, dans la recherche constante **de leur citoyenneté** et de **leur intégration**.*

- *la FFSA mise en place dans **un aspect éducatif** et **social***
- *le sport comme affirmation identitaire **du sujet Handicapé***

Objectifs de la FFSA

- **Développer** la pratique des APSA : rencontres, licenciés, formateurs, disciplines, partenaires, etc.
- **Permettre** à ses licenciés de pratiquer dans les meilleures conditions (structures, encadrement, programmes, information)
- **Favoriser** le soutien aux Familles, Etablissements, Associations, Elus, Administration, Entreprises....

La FFSA : le contexte



Pour informations...

La France est un des rares pays à posséder plusieurs fédérations délégataires des personnes en situation de handicap.



En dépassant le concept d'incapacité pour se consacrer aux seules capacités de l'individu, le sport est un complément précieux aux soins, à l'éducation et au travail.

Pour information...

La FFSA en quelques chiffres

- + 150.000 pratiquants ;
- 63419 licenciés
- 25 Championnats de France (6.500 participants)
- + 2.800 rencontres/an
- 1.300 associations sportives
- 104 ligues régionales et comités départementaux
- 86 activités physiques et sportives (APS) dont 18 en compétition

Compétitions et rencontres

Secteur **Compétitif** (3 classes: AB BC CD)

Secteur des **Activités Motrices**

Secteur du **Sport Loisir adapté**

Secteur du **Sport Adapté Jeunes**

Secteur du **Sport et Handicap Psychique**

Secteur du **Sport International** (Haut Niveau et Jeux Paralympiques)



Secteur compétitif

La nouvelle classification

- Questionnaire de 60 questions sur **les capacités intrinsèques des personnes**, en se référant aux compétences pour : **l'autonomie**, de **la communication**, de **la socialisation** et de **la motricité**
- Permet **une véritable équité sportive**
- Classification **transversale** à toutes les disciplines
- Elle exclue une catégorisation issue des pathologies ou de la nature du handicap des personnes
- Donne pour résultat 3 classes : **AB / BC / CD**

Le questionnaire

- Socialisation : (non / oui en partie / oui parfois/ oui toujours)

Exemples de questions :

- * Connait sa filiation * Participe activement au sein d'un groupe

- Communication : (non / oui en partie / oui parfois / oui toujours)

Exemples de questions :

- * Communique par l'écrit * Prend en compte le point de vue de l'autre

- Autonomie : (non / aide systématique / aide partielle / oui sans aide)

Exemples de questions :

- * Lit et comprend ce qu'il lit * S'oriente dans son environnement habituel

- Motricité : (non / oui en partie / oui parfois/ oui toujours)

Exemples de questions:

- * Adapte sa motricité : vitesse, intensité, rythme
- * Gère sa récupération selon l'intensité et la durée de la tâche motrice

Le secteur des Activités Motrices

Les « **Activités Motrices** » sont des activités physiques s'adressant aux personnes, qui du fait de leurs capacités cognitives, psychiques, affectives et motrices, ne peuvent mobiliser leurs capacités pour s'engager durablement dans des pratiques sportives compétitives.

Elles s'adaptent par **leurs formes** et **contenus**, aux capacités de ces sportifs. Activités vécues à partir de ce qui est éprouvé par le pratiquant.

VIDEO



Le secteur Sport Loisirs

Activités Physiques et Sportives qui permettent à chacun de s'exprimer avec ses propres capacités, avec ou sans confrontation aux autres, sans notion de classement ; elles présentent des épreuves exigeant des niveaux de pratiques différents.

Application des règlements généraux

Plus de 50 disciplines répertoriées

VIDEO



Le secteur Sport Adapté Jeunes

- Programme destiné **aux jeunes de 21 ans** et moins « en situation de droit à la scolarité », quelles que soient leurs capacités.
- **Continuité** entre l'enseignement de l'EPS et les pratiques sportives sous forme associative, à visée éducative, intégrative, compétitive, de loisirs...
- Projet intégré au projet d'établissement, il contribue à répondre **aux besoins** des jeunes, développe les compétences physiques et sportives et permet un accès pour tous à la vie associative.

VIDEO CNE



Le secteur Sport et Handicap Psychique

Les activités compétitives ou non compétitives proposées et choisies en concertation avec les personnes en situation de handicap psychique visent à favoriser la prise d'initiatives et l'engagement dans des activités en collectivité.

Objectifs : **Intégrer une pratique régulière** d'activités physiques et/ou sportives dans les projets collectifs ou individuels des sportifs, et développer les notions d'autonomie, d'intégration et de citoyenneté.



Le secteur du Sport International

- Permettre aux sportifs les plus performants la pratique d'un sport **de Haut Niveau**
- 8 Disciplines reconnues de Haut-Niveau par le Ministère chargé des Sports : Athlétisme, Basketball, Football, Natation, Ski Alpin/Nordique, Tennis de Table et Cyclisme,
- 21 Novembre 2009 : l'Assemblée Générale du CIP a voté favorablement pour **la réintégration des sportifs en situation de handicap mental**, aux Jeux Paralympiques de Londres en 2012, pour 3 disciplines : Athlétisme, Natation et Tennis de Table

VIDEO Championnats du Monde de ski SA 2017



Le Sport Adapté en Nouvelle Aquitaine





Chiffres clés

Saison 2018 - 2019 :

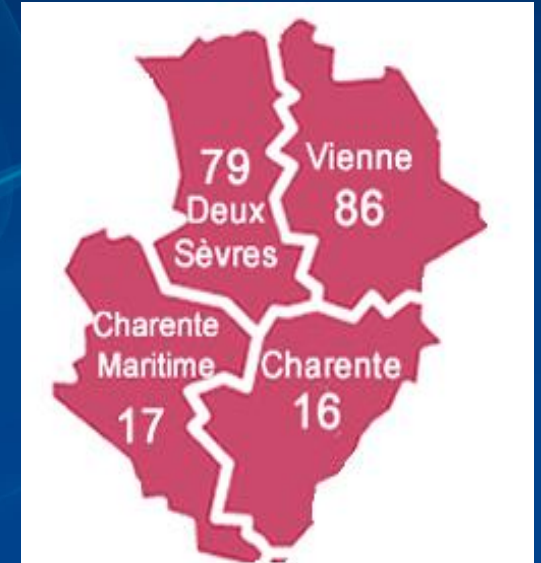
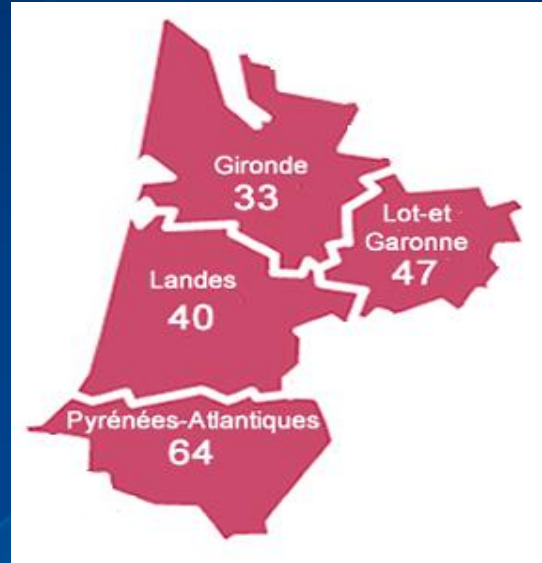
- 11132 licenciés de Nouvelle Aquitaine
- 216 associations sportives affiliées
- 450 rencontres sportives
- 40 activités sportives pratiquées



Disciplines cibles (structuration compétitive):

- ⇒ 8 reconnues de Haut Niveau : Athlétisme, Basket, Foot, Natation, Ski alpin, Ski nordique, Tennis de Table, Cyclisme
- ⇒ +Judo, Football, Pétanque, Tir à l'arc

La Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine



3 zones sportives ont été définies dans chaque nouvelle région par la FFSA, afin de faciliter l'accès des sportifs à une pratique de qualité proche de leur environnement.

Dordogne qui est rattaché au territoire du Limousin.

Le Comité Sport Adapté de la GIRONDE



Comité Départemental Sport Adapté De la GIRONDE

Quelques chiffres clés :

- +2650 Licenciés
- 42 associations affiliées / 80 bénévoles
- 20 disciplines
- 8 cadres bénévoles
- 5 salariés

Comité Départemental Sport Adapté De la GIRONDE

Missions :

Permettre à ses licenciés, enfants et adultes de pratiquer une Activité Physique et Sportive dans les meilleures conditions (structures, encadrement...)

Coordonne la vie des clubs, organise les compétitions ainsi que les journées découvertes, **contrôle** les licences et **soutient** les associations affiliées.

Met en relation avec les clubs sportifs “ordinaires” qui peuvent, ou qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap mental ou psychique afin de les intégrer à leur pratique.

Assure la promotion du Sport Adapté auprès des établissements spécialisés dans tout le département, et agit pour accroître et diversifier la pratique des **Activités Physiques Adaptées** en Gironde.

Comité Départemental Sport Adapté De la GIRONDE

Calendrier sportif du CDSA33

<https://www.cdsa33.org/calendar/2019/3> -



Comité Sport Adapté 33

Contacts

Comité Départemental du Sport Adapté de la Gironde

153 rue David Johnston, 33000 Bordeaux

05.56.00.99.10 / Fax 09.59.23.99.100

contact@cdsa33.org

www.cdsa33.org



TEMPS D'ÉCHANGES

Merci de votre attention

A chacun son défi

